

Association pour la construction  
du  
MONUMENT NATIONAL  
de la Solidarité Luxembourgeoise  
pendant la 2e guerre mondiale

---

Luxembourg, le 12 mai 1970.

Monsieur Joseph WEIRICH  
Président de la Fédération des  
Victimes du Nazisme enrôlées de Force  
D u d e l a n g e .

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre Association qui aura lieu le jeudi 28 mai prochain  
à 17 heures au Ministère d'Etat, 3, rue de la Congrégation  
à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 1969.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et aux Commissaires.
4. Echange de vues sur l'activité de l'Association.
5. Divers.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments  
très distingués.

*Joseph Petit*  
Président.

1899.000  
100  
5175  
500  
4575  
1500.000  
6.000.000

Association pour la Construction  
 du  
 MONUMENT NATIONAL  
 de la Solidarité Luxembourgeoise  
 pendant la 2e guerre mondiale

---

Luxembourg, le 11.05.1970

Relève de la Caisse (Exercice 1969)  
 =====

Recettes

<u>Caisse</u>	<u>C.C.P.</u>
1.500,-	242.900,-

Dépenses

<u>Caisse</u>	<u>C.C.P.</u>
1.000,-	226.905,-

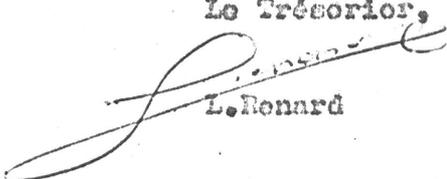
Résultat final

<u>Caisse</u>	<u>C.C.P.</u>
Recettes = 1.500,-	Recettes = 242.900,-
Dépenses = 1.000,-	Dépenses = 226.905,-
<u>500,-</u>	<u>15.995,-</u>

Fortune de l'Association au 31.12.1969

<u>Caisse</u>	<u>C.C.P.</u>	<u>Total</u>
500,-	+ 15.995,-	= 16.495,-
		=====

Le Trésorier,

  
 L. Renard

Association pour la construction  
du  
MONUMENT NATIONAL  
de la Solidarité Luxembourgeoise  
pendant la 2e guerre mondiale

---

R a p p o r t

du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

---

Après la constitution de l'Association, le Conseil a entrepris l'organisation d'un concours d'idées entre architectes et artistes luxembourgeois suivant un règlement qu'il a élaboré. Ce concours d'idées, pour lequel ont été présentés dix projets, a été jugé par un jury que le Conseil d'Administration avait mis sur pied.

Immédiatement après la proclamation des résultats et l'attribution du premier prix, le Conseil s'est réuni dans différentes séances et a pris, au cours de l'historique séance du 20 décembre 1969, la résolution d'entreprendre la traduction de l'idée dans la réalité, c'est-à-dire d'entreprendre la construction du Monument.

A la fin du mois de décembre ont débuté les entrevues avec les lauréats du concours d'idées.

Du point de vue financier il est à remarquer que les sommes dont devait disposer le Conseil d'Administration pour ses démarches provenaient d'un subside de 220 000 Fr demandé au Gouvernement et accordé par celui-ci. En outre une somme de 20 000 Fr a été avancée par la Fédération des Victimes du Nazisme enrôlées de force.

Luxembourg, le 28 mai 1970.